

Fonds vert - Agir pour la biodiversité : des atlas de la biodiversité communale à la restauration de la nature



Face à l'urgence d'agir pour lutter contre l'effondrement de la biodiversité animale et végétale ainsi que la dégradation des espaces naturels, le Fonds vert finance des actions de connaissance de la biodiversité et de restauration de la nature.

Cela s'inscrit dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB).

La mesure du Fonds vert est structurée en deux volets :

- le financement de la réalisation d'atlas de la biodiversité communale (ABC) ;
- le financement d'actions de restauration de la nature.

Date limite : 31 décembre 2026

Liens utiles

[En savoir + sur aides-territoires.beta.gouv.fr](https://aides-territoires.beta.gouv.fr)